Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1052

Artikel: Collégialité fédérale
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021006

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COLLÉGIALITÉ FÉDÉRALE

L'un est pour, l'autre pas

Le moins que l'on puisse dire est que les conseillers fédéraux ont du mal à s'en tenir à la ligne qu'ils s'étaient eux-même fixée à propos des négociations sur l'Espace économique européen.

(*yj*) Notoirement divisé sur la question de la Suisse face à la Communauté européenne, le Conseil fédéral donne désormais le spectacle de ses divergences, sur un fond de «Guggemusik» (*NZZ*) moins drôle que la vraie. Tout a commencé par une pleine page signée Kaspar Villiger sur le difficile chemin à la rencontre de l'Europe des Douze (*NZZ*, 24-25 août 1991); puis il y eut les interviews parallèles et partiellement contradictoires de trois conseillers fédéraux sur le même sujet (*Tages-Anzeiger*, 4 septembre 1991).

Le 7 septembre à Sils-Maria, la cacophonie atteignait (provisoirement ?) son comble, avec fâcherie et brouille publique entre latins du plus spectaculaire effet, donc largement médiatisé. Tout le monde sait désormais que le discours du président Flavio Cotti, qui exprimait son scepticisme personnel — et parfaitement fondé — quant à l'issue des négociations EEE, a fait prendre la fuite à Jean-Pascal Delamuraz, qui a tant voulu que son département prenne le leadership en matière d'intégration européenne.

Aller-retour

Mais le chef de l'Economie publique n'a pas mis une semaine pour se ranger à l'avis du président de la Confédération: dès le 13 septembre à Salzbourg, il disait à son tour ses doutes, sur le Traité EEE lui-même comme sur la possibilité pour la Suisse d'y adhérer le cas échéant. A son tour, il évoquait une candidature directe à la Communauté, à l'instar de l'«Euro-initiative» jusqu'ici tant décriée comme un coup d'épée dans le dos des négociateurs suisses...

Par delà l'incident de Sils-Maria, dont les jours suivants ont bien révélé le caractère surfait, pour ne pas dire bouffon, se pose une fois de plus la question de la collégialité. Ce devoir de réserve imposé aux membres d'un collège gouvernemental une fois prise toute décision d'importance n'a jamais été autre chose qu'un moyen de museler la minorité pour donner à l'extérieur une image d'unité lisse. On voit bien tout ce que cette consigne du silence donnée aux dissidents fait gagner à l'autorité en termes de sereine dignité et de cohérence apparente; mais on voit aussi tout ce que le fonctionnement de l'institution démocratique y perd en clarté et en transparence, indispensables à la lecture des événements par les citoyens, qui ne sont pas des insiders.

Géométrie variable

L'intolérance des majoritaires varie selon les temps et les lieux. En Pays de Vaud, quand il s'agissait de «tenir» les municipaux socialistes de Lausanne et d'ailleurs, le principe de la collégialité était invoqué jusque devant le juge. Le Grand Conseil eut même à s'occuper de l'idée bizarre, alors très en faveur chez les radicaux, d'ancrer le principe dans la loi sur les communes ! Les députés ont même eu l'imprudence de renvoyer en mars 1989 une motion Michel Margot sur ce sujet au Conseil d'Etat, un Exécutif dont le président pour 1991, le radical Philippe Pidoux, vient de faire lui-même une incursion publique — et à sa manière, toujours exagérée (et donc insignifiante aurait dit Voltaire) — dans le domaine de l'asile, un problème dont il laisse par ailleurs volontiers la difficile gestion courante à son collègue socialiste Daniel Schmutz.

Les entorses au silence collégial ne sont donc pas une spécialité fédérale ni municipale. Il est juste que les citoyens sachent ce que pensent tous leurs élus, et pas seulement ceux qu'ils ont délégués dans une assemblée législative. A quoi bon donner l'image de l'unité, si elle est de toute évidence feinte ?

Autre conséquence, non tirée à notre connaissance, de la liberté d'expression des membres d'un collège sur les grandes controverses qu'il connaît inévitablement deux ou trois fois par année: à partir du moment où, par exemple, les sept Sages n'ont plus à se prononcer sur tout à l'unisson, leur cercle peut sans dommage s'élargir. Du coup, la réforme du gouvernement demandée notamment par l'initiative parlementaire du conseiller aux Etats René Rhinov (rad./BL) devient encore plus souhaitable; et l'opposition du Conseil fédéral en place à sa transformation en un véritable cabinet ministériel devient carrément insoutenable malgré le fâcheux corollaire d'un nécessaire arbitre.

S'agissant de l'Europe, le discours présidentiel de Sils-Maria ne méritait peut-être pas de faire tant de remous médiatiques. Mais ce discours entrera peut-être dans l'histoire comme le tournant dans une direction qui ne sera plus de l'ordre de la péripétie, mais bien de la nécessaire réforme institutionnelle. ■

Difficile union

(*cfp*) Il y a plusieurs façons d'envisager un élargissement des alliances politiques pour le parti socialiste. C'est ce qui se produit actuellement au Grand Conseil zurichois. En mai, le groupe parlementaire socialiste avait décidé d'admettre les deux élues du mouvement *Femmes en politiques* à participer à ses travaux. Dans ces conditions, un député, haut fonctionnaire de la ville de Zurich, décida de ne plus collaborer à l'activité du groupe car il estimait que l'admission de personnes souvent hostiles au PS (une des élues est secrétaire du Parti du travail zurichois) empêchait des délibérations franches sur des problèmes importants. Ce refus, motivé, a provoqué des discussions approfondies qui ont abouti, au début du mois, à une décision d'admettre les deux députées dans des conditions précises qui ne leur donnent qu'un droit limité de collaborer aux travaux du groupe, tout en leur permettant de travailler utilement au sein d'un parlement où les élus isolés n'ont aucun pouvoir. La décision a été approuvée à une faible majorité, car les partisans du «pas d'ennemis à gauche» ont cherché jusqu'au bout à élargir la collaboration d'éléments n'appartenant pas au parti socialiste.

Un contrat réglera la question. ■

Départ public

On sait que le *Tages-Anzeiger* est en phase de «reprise en mains»; dernier épisode en date: le départ du rédacteur en chef à la suite de difficultés avec le conseil d'administration. Mais il faut reconnaître au grand journal zurichois le mérite d'avoir très largement informé ses lecteurs sur cette actualité, publiant des avis divergents et plusieurs communiqués. En Suisse romande et dans la plupart des journaux, ce genre de nouvelle est généralement liquidée en quelques lignes. ■